

Livret de l'étudiant

MASTER Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation Mention Premier degré



<https://ind-esperance.org/>

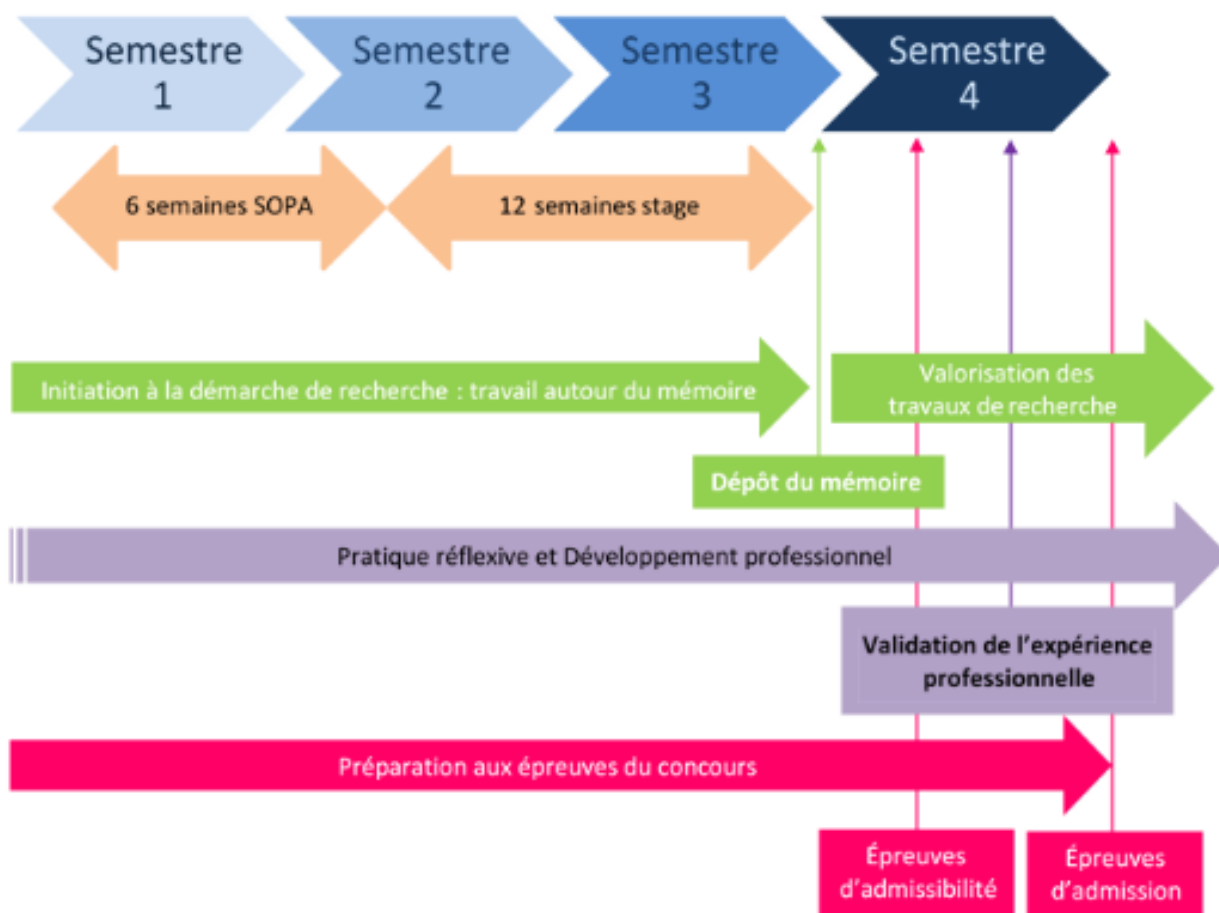
Table des matières

Présentation générale du MASTER MEEF premier degré.....	3
Vivre une formation à l'IND-E	3
Les Unités d'Enseignement et les validations	4
Les stages.....	5
Les stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA).....	5
Le stage de 12 semaines.....	5
La première année de Master MEEF Premier degré.....	6
Les Unités d'enseignement et les validations.....	6
Au semestre 1	6
Au semestre 2	7
Les stages.....	8
La deuxième année de Master MEEF Premier degré	9
Les Unités d'enseignement et les validations.....	9
Au semestre 3	9
Au semestre 4	10
Les stages.....	10
Les MCC	10
Les lauréats CRPE	14
Avec un Master MEEF Premier degré	14
Sans Master MEEF Premier degré.....	14
Le règlement intérieur de l'IND-E	16
L'équipe de l'IND-E	16
L'équipe de direction	16
Le personnel administratif.....	16
La documentaliste	17
Les enseignants	17
Les partenaires.....	17
La Bibliothèque Universitaire.....	17
Informations diverses	18
Le coût de la formation	18
Le régime de dispensé d'assiduité.....	18
La CVEC.....	18

Présentation générale du MASTER MEEF premier degré

Le Master MEEF premier degré prépare au métier de professeur des écoles. Le Master proposé à l'IND-E est porté académiquement par la faculté d'éducation de l'UCO.

L'organisation du Master MEEF Premier degré peut se résumer ainsi :



Vivre une formation à l'IND-E

Choisir de se former au Master MEEF à l'IND-E, c'est entrer dans une logique de coopération, d'exigence et de bienveillance.

Coopération : un proverbe africain nous rappelle « que seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! ». Cette dynamique s'applique à chaque instant à l'IND-E : un étudiant isolé ne réussira pas à optimiser tous les apports de formation. La vie à l'IND-E est ponctuée par des moments institués de rencontres festives et formatives, de propositions de recherche en groupes et de présentation collective. Ces moments permettent de resserrer les liens et contribuent ainsi à créer un réseau professionnel et amical.

Exigence : tout est mis en œuvre, par chacun des acteurs de l'IND-E, pour faciliter la vie des étudiants. Ils s'engagent à leurs côtés pour leur permettre de tirer le meilleur profit de leurs études (organisation d'un emploi du temps « raisonné », propositions d'aide et de soutien sur certaines disciplines, accompagnement personnalisé ...). Les étudiants, de leur côté, s'engagent à s'impliquer pleinement dans la formation, à en respecter les attendus en termes « d'honnêteté intellectuelle », de validation et d'assiduité.

Bienveillance : « veiller au bien » de chacun et de tous est au cœur des préoccupations de l'équipe de l'IND-E. Cela implique un regard positif porté sur chacun, formateur, personnel administratif et de documentation,

étudiant. Cela nécessite également une parole engagée et respectueuse, qui évite le jugement et les prises de position sans concessions. Enfin, cela se traduit par une présence attentive aux autres, par des gestes simples d'aide et de service, de respect de l'environnement de travail, contribuant ainsi à la sérénité de tous.

Par ces intentions clairement affichées, nous souhaitons rendre cohérente la référence de notre projet éducatif à l'Évangile : nous cherchons à former une communauté « fraternelle » où chacun se sent responsable de l'autre ; où la vie intérieure, les choix et les connaissances de chacun sont respectés et valorisés par des propositions et temps spécifiques, liés à la pastorale et l'anthropologie chrétienne, où la recherche du bien commun est corrélée à la construction d'un projet personnel solide.

Les Unités d'Enseignement et les validations

Le Master est organisé en 4 semestres regroupant chacun 30 crédits ECTS et en 6 Unités d'Enseignement.

	Unités d'enseignement
UEa1	Enseignant acteur de la communauté éducative et de l'institution
UEa2	Anglais
UEb1	Enseignant expert des savoirs fondamentaux
UEb2	Enseignant pédagogue et polyvalent
UEb3	Enseignant dans la classe
UEc	Enseignant en recherche professionnelle

L'**UEa1** doit permettre à l'étudiant de se construire en tant qu'acteur membre d'une institution, acteur d'une communauté et professionnel capable d'entrer en communication avec tous les acteurs de l'école. Cette UE est validée aux semestres 1, 2 et 4.

S1	S2	S3	S4
5 ECTS	4 ECTS		7 ECTS

Cette UE participe à la préparation de l'oral d'entretien (deuxième oral d'admission) du CRPE.

L'**UEa2** doit permettre à l'étudiant de maîtriser l'anglais au niveau B2 et est validée au semestre 1 (2 ECTS).

L'**UEb1** doit permettre à l'étudiant, en français et en mathématiques, d'actualiser ses savoirs (cycle 4 a minima), de maîtriser les savoirs disciplinaires et didactiques, de planifier, construire et analyser des séances et des séquences pour les 3 cycles de l'école primaire. Cette UE est validée lors des 4 semestres.

S1	S2	S3	S4
8 ECTS	8 ECTS	10 ECTS	7 ECTS

Cette UE participe à la préparation des écrits 1 et 2 (épreuves d'admissibilité) et de l'oral de leçon (premier oral d'admission) du CRPE.

L'**UEb2** doit permettre à l'étudiant de connaître et prendre en compte tous les élèves, de maîtriser les savoirs de toutes les disciplines dispensées à l'école primaire ainsi que les didactiques propres à chacune d'entre elles. Cette UE est validée lors des 4 semestres.

S1	S2	S3	S4
9 ECTS	10 ECTS	6 ECTS	4 ECTS

Cette UE participe à la préparation de l'écrit 3 (épreuve d'admissibilité) du CRPE.

L'UEb3 doit permettre à l'étudiant d'appréhender la complexité du métier afin d'initier la construction de son identité professionnelle. Cette UE est validée aux semestres 1, 2 et 4.

S1	S2	S3	S4
3 ECTS	5 ECTS		12 ECTS

Cette UE participe à la préparation de l'oral d'entretien (deuxième oral d'admission) du CRPE.

L'UEc doit permettre à l'étudiant de développer une attitude réflexive, de référencer et d'étayer sa pratique tant sur un plan théorique qu'empirique. Cette UE est validée aux semestres 1, 2 et 3.

S1	S2	S3	S4
3 ECTS	3 ECTS	14 ECTS	

Cette UE participe à la préparation de l'oral d'entretien (deuxième oral d'admission) du CRPE.

Les stages

Des temps de stage ont lieu en M1 et en M2. Les stages sont de natures différentes.

Les stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA).

6 semaines en M1, dans les 3 cycles d'une ou plusieurs écoles primaires, de l'Enseignement catholique (DDEC 49, DDEC 53 ou DDEC 72). Chaque étudiant est accompagné par un enseignant référent.

Le stage de 12 semaines.

L'étudiant sera soit en responsabilité de classe (SER) dans une école de l'Enseignement catholique (DDEC 49, DDEC53 ou DDEC 72) soit en pratique accompagnée (SPA) dans une école de l'Enseignement catholique (DDEC 49, DDEC53 ou DDEC 72 ou à l'étranger).

Ces 12 semaines se déclinent ainsi : 4 semaines au semestre 2 puis 8 semaines au semestre 3.

Le stage en responsabilité de classe donne lieu à un contrat de travail (rémunération), le stage en pratique accompagnée donne lieu à une convention de stage (indemnité).

Le choix de la formule de stage dépend du projet de l'étudiant, de l'avis des formateurs et du nombre de postes en responsabilité attribué au niveau national par l'Enseignement catholique.

Chaque étudiant est accompagné par un tuteur.

La première année de Master MEEF Premier degré

Les Unités d'enseignement et les validations

Au semestre 1

UE et enseignements	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{ème} session	Crédits ECTS
Enseignant acteur de la communauté éducative et de l'institution				
UEa1 Enseignant acteur de la communauté éducative et de l'institution	30h	Un dossier	Un dossier	5
Contexte professionnel, numérique et communication	18h			
Anthropologie	12h			
UEa2 Langue vivante	18h	Oral	Oral	2
Enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages				
UEb1 Enseignant expert des savoirs fondamentaux	60h			
Français	30h	Un écrit de 3h	Un écrit de 3h	4
Mathématiques	30h	Un écrit de 3h	Un écrit de 3h	4
UEb2 Enseignant pédagogue et polyvalent	84h	2 productions de nature différentes	2 productions de nature différentes	9
Pédagogie générale, théories de l'apprentissage et connaissance de l'enfant	6h			
Psychologie de l'enfant	6h			
Spécificités de la maternelle	15h			
Activités physiques sportives et/ou artistiques	9h			
Enseignement et cinéma	6h			
Autorité et gestion de classe	3h			
Histoire	4h			
Géographie	4h			
EMC (enseignement moral et civique)	4h			
Sciences et technologie	9h			
Arts plastiques	4h			
Histoire des arts	4h			
Musique	4h			
Langues	6h			
UEb3 Enseignant dans sa classe	27h			
Accompagnement et analyse de pratique	15h			
Préparation et exploitation de stage	12h			
Professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel				
UEc Enseignant en recherche professionnalisante	21h	Dossier	Dossier	3
Séminaires et entretiens individuels	12h			
Méthodologie	9h			
TOTAL SEMESTRE 1	240 h			30

Au semestre 2

UE et enseignements	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{ème} session	Crédits ECTS
Enseignant acteur de la communauté éducative et de l'institution				
UEa1 Enseignant acteur de la communauté éducative et de l'institution	30h			
Contexte professionnel, analyse de situations professionnelles	9h			
Education inclusive	12h	Dossier	Dossier	4
Anthropologie	9h			
Enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages				
UEb1 Enseignant expert des savoirs fondamentaux	60h			
Français	30h	Un écrit de 3h*	Un écrit de 3h*	4
Mathématiques	30h	Un écrit de 3h*	Un écrit de 3h*	4
UEb2 Enseignant pédagogue et polyvalent	81h			
Théorie de l'apprentissage et connaissance du développement de l'enfant	9h	Un dossier à effectuer dans l'une des disciplines suivantes : histoire, géographie, EMC, sciences, arts plastiques, histoire des arts, éducation musicale, langues vivantes ou EPS.	Un dossier à effectuer dans l'une des disciplines suivantes : histoire, géographie, EMC, sciences, arts plastiques, histoire des arts, éducation musicale, langues vivantes ou EPS.	10
Psychologie de l'enfant	9h			
Maternelle	15h			
Activités physiques sportives et/ou artistiques	6h			
Sciences et technologie	9h			
Histoire	4h			
Géographie	4h			
Enseignement Moral et Civique	4h			
Anglais	9h			
Musique	4h			
Arts plastiques	4h			
Histoire des arts	4h			
UEb3 Enseignant dans sa classe	27h			
Préparation et exploitation de stage	18h	Oral	Oral	5
Accompagnement et analyse de pratique	9h			
Professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel				
UEc Enseignant en recherche professionnalisante	24h			
Méthodologie de la recherche	9h	Dossier	Dossier	3
Séminaires de recherche	15h			
TOTAL SEMESTRE 2	222 h			30

Les modalités des épreuves écrites et orales sont explicitées aux étudiants au début de chaque semestre.

Les stages

L'étudiant va vivre deux formules de stages différentes au cours de son année de Master 1.

. Les stages d'observation et de pratique accompagnée (stages SOPA) ont pour fonction essentielle de situer le projet de formation dans la mise en œuvre concrète du métier et d'aider les étudiants à tirer profit d'une alternance entre les stages et les modules de formation à l'Institut de formation

Ils s'effectuent dans la même école pour l'année. L'ensemble du stage est supervisé par un enseignant référent qui est plus particulièrement chargé de l'accueil du stagiaire au sein de l'école. L'enseignant référent aide le stagiaire à s'intégrer dans l'équipe.

Ces stages d'observation et de pratique accompagnée s'effectuent sous la forme suivante :

5 fois deux jours dans la classe d'un enseignant tuteur + une semaine d'observation et de pratique dans chaque cycle.

. A la suite des stages SOPA, l'étudiant va se positionner et faire un choix entre un stage en responsabilité ou un stage de pratique accompagnée. Les étudiants proposeront 3 vœux de localité, puis une affectation au sein d'une école de référence leur sera communiquée en lien avec les directions diocésaines de Mayenne (53), de Sarthe (72) et du Maine et Loire (49).

Le stage en responsabilité consiste à prendre en charge la classe en remplacement du professeur des écoles tuteur sur la totalité de la durée du stage.

Le stage de pratique accompagnée poursuit le modèle des stages SOPA et verra l'étudiant observer, échanger avec le professeur tuteur pour prendre progressivement en charge des séances de la classe.

Le tuteur effectuera une visite formative. En fonction des besoins, l'étudiant pourra solliciter des visites supplémentaires. Celles-ci seront alors assurées par le tuteur ou un formateur de l'IND-E ou un chargé de mission de la DDEC dans laquelle se situe l'établissement du stagiaire.

Ce stage de 12 semaines se poursuivra en M2.

La deuxième année de Master MEEF Premier degré

Les Unités d'enseignement et les validations

Au semestre 3

UE et enseignements	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{ème} session	Crédits ECTS
Enseignant acteur de la communauté éducative et de l'institution				
UEa1 Enseignant acteur de la communauté éducative et de l'institution	30h			
Contexte professionnel, numérique et communication	21h			
Anthropologie	9h			
Enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages				
UEb1 Enseignant expert des savoirs fondamentaux	48h			
Français	24h	Un écrit de 3h*	Un écrit de 3h*	5
Mathématiques	24h	Un écrit de 3h*	Un écrit de 3h*	5
UEb2 Enseignant pédagogue et polyvalent	51h			
Education inclusive	12h			
Spécificités de la maternelle	9h			
Activités physiques sportives et/ou artistiques	6h			
Sciences et technologie	6h	Un écrit de 3h**	Un écrit de 3h**	6
Arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts	6h			
Histoire, géographie, éducation morale et civique	6h			
Option (sciences ou arts ou HGEMC)	6h			
UEb3 Enseignant dans sa classe	27h			
Analyse de pratique	9h			
Groupes de besoins	18h			
Professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel				
UEc Enseignant en recherche professionnalisante	6h	Mémoire coef 3 Soutenance coef 2	Mémoire coef 3 Soutenance coef 2	14
Séminaires et entretiens individuels	6h			
TOTAL SEMESTRE 3	162 h			30

*disciplinaire

**Essentiellement didactique

Au semestre 4

UE et enseignements	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{ème} session	Crédits ECTS
Enseignant acteur de la communauté éducative et de l'institution				
UEa1 Enseignant acteur de la communauté éducative et de l'institution	30h			
Contexte professionnel, analyse de situations professionnelles	21h	Un oral de 20 min	Un oral de 20 min	7
Anthropologie	9h			
Enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages				
UEb1 Enseignant expert des savoirs fondamentaux	72h			
Français	36h	Un oral de 30 min*	Un oral de 30 min*	3,5
Mathématiques	36h	Un oral de 30 min*	Un oral de 30 min*	3,5
UEb2 Enseignant pédagogue et polyvalent	63h			
Connaissance du développement de l'enfant	18h	Un oral de 15 min**	Un oral de 15 min**	4
Activités physiques sportives et/ou artistiques	21h			
Anglais	9h			
Option (sciences, arts ou HGEMC)	15h			
UEb3 Enseignant dans sa classe	3h			
Relecture du parcours de formation, de l'expérience professionnelle	3h	Un oral de 30 min	Un oral de 30 min	12
Professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel				
UEc Enseignant en recherche professionnalisante	6h			
Séminaires de mutualisation des thématiques	6h			
TOTAL SEMESTRE 3	174 h			30

* disciplinaire et didactique – Oral en binôme – 1h30 de préparation

** disciplinaire et didactique – 30 min de préparation

Les modalités des épreuves écrites et orales sont explicitées aux étudiants au début de chaque semestre.

Les stages

L'étudiant poursuit son stage de 12 semaines commencé en M1. Il reprend contact avec son établissement et découvre sa nouvelle classe lors de deux jours banalisés dans l'emploi du temps (en septembre) puis est 8 semaines sur le terrain (par périodes de 1 ou 2 semaines). Son tuteur effectue deux visites formatives. Une ou des visites supplémentaires peuvent être envisagées si besoin. Celles-ci sont alors assurées par le tuteur ou un formateur de l'IND-E ou un chargé de mission de la DDEC dans laquelle se situe l'établissement du stagiaire.

Dans la mesure du possible, le stage se termine au début du semestre 4 pour laisser le temps à l'étudiant de se consacrer davantage à la préparation du CRPE.

Les MCC

Le master MEEF est composé de 2 années, M1, M2, chacune composée de deux semestres, désignés S1 et S2 pour le M1, S3 et S4 pour le M2. Pour être autorisé à s'inscrire en seconde année de master (M2), l'étudiant doit avoir acquis les 60 ECTS de la première année de master (M1).

Les MCC sont présentées aux étudiants au plus tard un mois après le début des enseignements. Les modalités d'évaluation (type, durée) sont identiques quel que soit le lieu de formation concerné, conformément à la maquette.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du cycle master MEEF est limité à 2. Néanmoins, le jury de fin d'année peut autoriser ou non un redoublement en M1 ou en M2, sur proposition des responsables académiques.

L'évaluation terminale est la modalité de contrôle s'appliquant au master MEEF. Les productions, supports de cette évaluation terminale, revêtent des formes variées, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets, de mémoire, ou des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

En cas d'impossibilité d'organiser des épreuves orales en présentiel, celles-ci pourront avoir lieu en distanciel.

A partir de la rentrée de septembre 2025 :

- Note plancher à chaque matière (et non UE) à 05/20, 5 exclu (il faut une note strictement supérieure à 5 dans toutes les matières).
- Toute note inférieure ou égale à 05/20 dans une matière empêche la compensation et envoi en seconde session.
- Le mémoire et la soutenance sont deux épreuves d'une même matière, donc le 05/20 en note plancher concerne la moyenne des deux.

Aucune compensation n'a lieu entre la première et la seconde année de master.

Sessions :

Deux sessions sont obligatoirement organisées pour chaque semestre :

- Une session initiale : il s'agit de la première session d'examen terminal. Cette session a lieu au plus tard à la fin de chaque semestre.
- Une session de rattrapage : il s'agit de la seconde session d'examen, organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants (absence justifiée ou injustifiée) en première session. Cette session se déroule après le jury de première session des semestres pairs, pour permettre à la compensation annuelle de pouvoir opérer.

Le mémoire de recherche et sa soutenance en S3 (UE C) sont considérés comme deux parties d'une même épreuve qui ne peuvent être repassées en seconde session l'une sans l'autre. Ainsi, soit cette UE est acquise par compensation des notes obtenues au mémoire et à la soutenance, ou par compensation semestrielle ou annuelle, soit les deux parties de l'épreuve doivent être repassées en seconde session. La note affectée à cette UE en seconde session est alors la moyenne des notes obtenues sur les deux parties en seconde session, affectées de leur coefficient.

Pour toutes les autres UE constituées de plusieurs épreuves, la note finale attribuée à l'UE en seconde session sera constituée de la moyenne des meilleures notes affectées à chacune des épreuves entre la première et la seconde session. Si l'étudiant ne se présente pas à la seconde session dans une épreuve, la note de 0 est attribuée et la note de première session est donc prise en compte pour la moyenne de seconde session.

Les notes planchers à 05/20 restent de rigueur pour la seconde session.

En cas de redoublement, seuls sont capitalisables les semestres, les UE complètes, les ECTS acquis définitivement. En particulier, les enseignements ou les épreuves d'une UE non validée ne peuvent être capitalisés, quand bien même ils auraient obtenu une note supérieure ou égale à 10 à l'une ou l'autre des sessions. Toutes les épreuves des UE non validées devront donc être repassées dans l'année de redoublement.

Absences :

Dans le respect de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements en présentiel et à distance pour tous les cours magistraux, les

travaux dirigés, les travaux pratiques, ainsi que les enseignements mobilisant les outils numériques, les séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle et les projets individuels ou collectifs. L'assiduité est donc obligatoire à l'ensemble des enseignements, sauf pour les étudiants ayant une autorisation au titre d'un aménagement.

En cas d'absence à une épreuve en première session, la mention « défaillant » est indiquée et empêche toute compensation à l'intérieur de cette UE, à l'intérieur du semestre considéré, à l'intérieur de l'année.

En cas d'absence à une épreuve en seconde session, la note attribuée est 0 (sauf si déjà absent en première session, auquel cas la mention « défaillant » sera à nouveau indiquée. Le semestre ne pourra ainsi pas être validé.)

En cas d'absence justifiée à un contrôle terminal (décès d'un proche (conjoint, ascendant ou descendant, frères et sœurs), accident grave, hospitalisation, isolement obligatoire pour contagiosité) des épreuves de rattrapage peuvent être organisées après la seconde session.

Retard :

Le règlement des examens de l'UCO (accessible sur le portail Académia) précise les règles selon les durées d'examens écrits.

Pour les oraux :

Avec temps de préparation	Sans temps de préparation
<ul style="list-style-type: none"> - Si oral individuel : <ul style="list-style-type: none"> - Accès à la salle de préparation autorisé jusqu'à la fin de la durée du temps de préparation. - Aucun accès à la salle de préparation ou d'examen au delà de la fin du temps de préparation - Si oral en binôme (1D – 1h30 de préparation) : <ul style="list-style-type: none"> - Accès à la salle de préparation interdit au-delà de 15 minutes - Celui qui est à l'heure prépare et présente seul - Celui qui est en retard n'est pas autorisé à préparer et ni à présenter l'épreuve. <p>Aucun temps de préparation supplémentaire ne sera donné au candidat arrivé en retard</p>	<p>Aucun retard ne sera autorisé.</p> <p>Si en binôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étudiant présent choisit ou non de soutenir seul. S'il ne soutient pas, il va en seconde session. • L'étudiant en retard est convoqué en seconde session.

Obtention du diplôme et jury :

Pour obtenir le diplôme de master, l'étudiant doit avoir validé les deux années M1 et M2.

Trois jurys ont lieu par an et valident les résultats des étudiants :

- Un jury semestriel des semestres impairs qui a lieu dès que possible après les semestres impairs, pour valider les résultats des semestres 1 (M1) et 3 (M2)
- Un jury semestriel des semestres pairs qui a lieu dès que possible après les semestres pairs, validant les résultats des semestres 2 (M1) et 4 (M2). Il valide également les résultats annuels de première session, en appliquant si besoin la compensation annuelle entre les semestres d'une même année.
- Un jury de seconde session validant les résultats semestriels et annuels de seconde session. Il se prononce également sur l'autorisation ou non de redoublement en cas d'année non acquise.

Le jury est nommé conformément à la réglementation.

Des points de jury peuvent être accordés.

Des mentions sont attribuées dans le cadre de l'obtention du diplôme de master :

- Assez bien si la moyenne de l'année de M2 est égale ou supérieure à 12/20 ;
- Bien si la moyenne de l'année de M2 est égale ou supérieure à 14/20 ;
- Très bien si la moyenne de l'année de M2 est égale ou supérieure à 16/20.

Communication des résultats :

Après la tenue des jurys, les notes attribuées par le jury deviennent définitives, les résultats sont donc communiqués aux étudiants, et à eux seuls, dans un délai aussi court que possible.

En conséquence, les notes communiquées avant les délibérations sont indicatives et non officielles.

Les relevés de notes sont accessibles sur le portail intranet de l'étudiant. Les étudiants peuvent demander à consulter leurs copies.

La liste des reçus au diplôme est communiquée a minima par voie d'affichage.

Toute attestation de réussite au diplôme devra être mise à disposition trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande.

Le supplément au diplôme est délivré sous forme électronique et mis à disposition sur le portail académique de l'étudiant au plus tard 6 mois après la proclamation des résultats.

Aménagements spécifiques / étudiant étranger :

Les étudiants étrangers composent dans les mêmes conditions que les autres étudiants. Les dictionnaires ne sont pas autorisés.

Aménagements spécifiques / étudiant en situation de handicap :

Un référent handicap accueille sur chaque lieu de formation les étudiants en situation de handicap moteurs, déficients sensoriels ou souffrant d'autres types d'affections invalidantes, afin de les informer, les conseiller et de mettre en place les aides nécessaires et les démarches à effectuer pour des aménagements, les liens avec le SSU ou le médecin habilité, etc...

Les aménagements et adaptations des modalités d'évaluation, lorsqu'elles sont applicables au regard des compétences et connaissances évaluées, peuvent concerner la majoration du temps (de 1/6 à 50% de temps supplémentaire), une salle particulière, l'utilisation d'interface (logiciel antidote, plage braille, etc...), un secrétariat d'examen, la possibilité de retranscrire les sujets en braille, etc... Dans le cadre de l'utilisation d'un ordinateur personnel, une décharge informatique devra être signée (cf. annexe 2 MCC UCO). Le responsable de diplôme supervise ces aménagements et en informe le président de jury du diplôme préparé.

Fraude et procédures disciplinaires / fraude :

La fraude est caractérisée par les agissements suivants :

- Utilisation non autorisée explicitement de documents et matériels (ex : calculatrice, téléphone, accès internet, ouvrages, antisèches, etc. ...);
- Manœuvres informatiques non autorisées (ex : copie de fichiers ou recherches dans des répertoires interdits, etc...);
- Échanges d'informations avec d'autres personnes après la remise des sujets d'examens ;
- Substitution de personnes ;
- Substitution de copies ;
- Plagiat
- Il est également interdit de requérir à une intelligence artificielle pour la rédaction d'un travail évalué en vue de l'obtention du diplôme préparé sans explicitement désigner les passages ainsi produits.

Un document rappelant les risques encourus en cas de fraude est affiché à l'entrée de la salle d'examens.

Fraude et procédures disciplinaires / plagiat :

Le plagiat est le fait de copier, d'emprunter, d'imiter, de piller un auteur en s'attribuant indûment des passages de son œuvre. La notion « d'auteur » doit s'entendre au sens large : auteur reconnu, enseignant, étudiant, etc... La notion « d'œuvre » s'entend de tout écrit publié, photocopié, rapport, quel que soit son mode de diffusion (par écrit, oral, vidéo, internet, etc...).

L'étudiant qui reproduit une œuvre dans sa totalité doit impérativement obtenir une autorisation écrite des titulaires des droits sur l'œuvre en question, mentionnant expressément les utilisations autorisées, tant dans leurs étendues, leurs destinations, leurs localisations et leurs durées.

Dérogent à cette demande d'autorisation préalable les citations dès lors qu'elles sont courtes et que sont mentionnés le nom de l'auteur et la source dont elles sont issues. Cette dérogation ne s'applique pas aux œuvres photographiques et images.

Le plagiat, lorsqu'il est accompli à l'occasion d'un examen ou d'un contrôle continu constitue une fraude.

L'étudiant peut trouver un complément d'information sur le plagiat en consultant la page <https://infoplag.com/uco>

L'étudiant est tenu d'insérer et de signer l'engagement de non-plagiat en première page de tous ses rapports, mémoires ou dossiers.

Fraude et procédures disciplinaires / procédures disciplinaires :

Tout étudiant auteur ou complice d'une fraude, d'une tentative de fraude ou d'un plagiat relève du régime disciplinaire prévu aux articles R811-10 à R811-42 du code de l'éducation lorsque l'examen concourt à l'obtention d'un diplôme national.

Toute fraude ou tentative de fraude donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal établi par l'enseignant responsable ou par le surveillant qui sera transmis au responsable académique pour la suite à donner.

En fonction de la gravité de la fraude constatée, les sanctions susceptibles d'être prononcées vont de l'annulation des résultats de l'épreuve concernée, à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

Les lauréats CRPE

Avec un Master MEEF Premier degré

Les lauréats ayant suivi un parcours MEEF Premier degré sont affectés à temps complet dans une école. Ils bénéficient cependant de deux semaines de formation pour revisiter des contenus didactiques et pédagogiques.

Sans Master MEEF Premier degré

Les lauréats n'ayant pas suivi un parcours MEEF et ayant effectué un temps de service en suppléances inférieur à 18 mois sont affectés à mi-temps dans une école. L'autre mi-temps est consacré à la formation. Celle-ci est validée par un Diplôme Universitaire des Métiers de l'Enseignement.

Blocs	Volume horaire	Validation	Crédits ECTS
Bloc A Enseignant acteur de la communauté éducative et de l'institution	30 à 40 h	CC	8
Acte d'enseigner et contexte d'exercice du métier : Connaissance de l'institution et du contexte professionnel Usage responsable d'internet et du numérique Enjeux de la laïcité et de l'éducation aux valeurs de la République Les parcours éducatifs Relation et communication avec les différents acteurs et partenaires de la communauté éducative Anthropologie et Éthique professionnelle Éducation Inclusive : Les enjeux de l'école inclusive Égalité filles-garçons			
Bloc B Enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages.	150 à 170 h	CC	37

B1 Objets transversaux	60 à 70h	CC	13
<p>Connaissance du développement de l'enfant Ingénierie des apprentissages au service de l'éducation Inclusive Repères et illustrations au service des didactiques Programmation, progression, emploi du temps ... Notions de séquences, séances Organisation du travail de la classe Gestion des transitions Identification et analyse des ressources Évaluations et accompagnement des parcours Différenciation et adaptation</p>			
<p>Pédagogie du Cycle 1 Les spécificités de l'ingénierie à l'école maternelle La relation à l'ASEM</p>			
<p>Gestion de classe : relation aux élèves Créer un environnement de travail et instaurer un climat de classe propice aux apprentissages Les gestes professionnels : mettre les élèves au travail et les maintenir en activité</p>			
<p>Méthodologie et pédagogie de projet Collaboration et coopération au sein de la classe</p>			
<p>Numérique Outils numériques au service de la pédagogie EMI</p>			
B2 Objets didactiques au service de la polyvalence	90 à 100h	CC	24
<p>Apports théoriques - Ateliers Échanges sur les pratiques - Interdisciplinarité Français Mathématiques Histoire-Géographie- Éducation Morale et Civique Arts Plastiques- Éducation musicale- Histoire des arts Sciences Activité physique, sportive et artistique (A.P.S.A.) Langue vivante</p>			
Bloc C Professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel	40 à 50h	CC	15
<p>Stages Mi-temps en responsabilité 4 à 6 jours d'observation : temps d'observation et/ou de co-intervention dans le cycle ou d'autres, ou des structures partenaires... Accompagnement du développement professionnel Construire un projet d'observation Construire un outil d'observation et d'analyse Méthodologie de la démarche portfolio Relecture de l'expérience professionnelle (auto-positionnement) Analyse des Pratiques Professionnelles</p>			

	Alternance d'objets transversaux et didactiques		
TOTAL		220 à 260 h	60

CC = Contrôle continu

La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 de l'ensemble des attendus.

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées ; n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Le règlement intérieur de l'IND-E

Les deux années de Master MEEF sont professionnalisantes. Le règlement intérieur a été conçu dans cette optique de professionnalisation. [Règlement intérieur de l'IND-E | Formation initiale et continue](#)

L'équipe de l'IND-E

Pour accompagner l'étudiant tout au long de son Master.

L'équipe de direction

L'équipe de direction est composée d'une directrice (Dominique MORANDEAU), de 3 adjoints de direction (Isabelle DAGUE, Mathieu FERRAND et Doriane ROUX).

D. MORANDEAU est en outre en charge des dossiers suivants : Responsable de la Formation Continue des enseignants, des groupes de recherche des formateurs de l'IND-E et de la Formation des Chefs d'établissement. Contact : d.morandeau@ind-esperance.org

M. FERRAND est notamment en charge des dossiers suivants : Responsable de la promotion des M1 et de la Formation des Chefs d'établissement. Contact : m.ferrand@ind-esperance.org

D. ROUX est notamment en charge des dossiers suivants : Responsable de la promotion des M2. Contact : d.roux@ind.esperance.org

I. DAGUE est notamment en charge des dossiers suivants : Responsable des promotions des Lauréats CRPE non MEEF (DU) et MEEF. Contact : i.dague@ind-esperance.org

Le personnel administratif

Le personnel administratif accompagnant l'étudiant de Master se constitue de :

Leïla CHALLIER, Assistante de formation, de direction et de comptabilité.

Contact : l.challier@ind-esperance.org

Nadine MARTIN, Assistante outils numériques, communication, planification.

Contact : n.martin@ind-esperance.org

Marie-Dominique GALLARD, Assistante comptable et Formation Continue.

Contact : md.gallard@ind-esperance.org

La documentaliste

Maud MARIAUD est la documentaliste de l'IND-E. À la bibliothèque universitaire enseignement et formation, elle enrichit, organise et met à disposition du public le fonds documentaire du premier degré. L'étudiant peut compter sur elle pour l'accompagner dans ses recherches documentaires et parfaire sa culture relative à la littérature de jeunesse. Contact : m.mariaud@ind-esperance.org

Les enseignants

Une équipe de formateurs permanents (D. MORANDEAU, I. DAGUE, M. FERRAND, D. ROUX, C. AUVRAI) grandement renforcée par de nombreux formateurs vacataires (enseignants-chercheurs, enseignants en école primaire, chargés de mission, professionnels des métiers de la santé...)

Les partenaires

Afin de proposer un parcours le plus riche possible pour les étudiants, l'équipe des formateurs travaille en collaboration avec différents partenaires : IFEPSA, UGSEL, Théâtre du Quai...

La Bibliothèque Universitaire

La Bibliothèque Universitaire Enseignement et Formation, située au rez-de-chaussée de la faculté d'éducation, est l'une des trois bibliothèques présentes sur le campus de l'UCO.

Ouverte en journée continue du lundi au vendredi, sa spécificité est de mettre à disposition du public un fonds documentaire entièrement consacré aux domaines de l'éducation, de l'enseignement et de la formation.

Avec plus de 10 200 documents papier, ce lieu regroupe en accès libre un large choix de livres et revues de didactique disciplinaire comme de pédagogie ; de guides de préparation aux différentes épreuves du Concours de Recrutement de Professeurs des écoles (CRPE), de manuels scolaires mais également de matériels pédagogiques et de littérature de jeunesse.

Ces collections sont explorables et repérables dans le [catalogue](#) consultable en ligne via le [portail documentaire des bibliothèques](#). Ce dernier, ouvre parallèlement l'accès, avec les identifiants UCO, aux nombreuses [ressources numériques](#).

Sur place, le système de prêt permet d'emprunter jusqu'à 20 documents pour 4 semaines. L'espace principal de la BUEF est dédié au travail individuel. Les échanges coopératifs sont néanmoins possibles grâce à deux salles réservables en autonomie par l'application *Affluences*.

Informations diverses

Le coût de la formation

Coût de la formation :

- . Pour les étudiants non boursiers : 1828€ euros de scolarité + 250 frais d'inscription universitaire
- . Pour les étudiants boursiers : 1828€ euros de scolarité

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) de 103 euros est à acquitter auprès du CROUS, elle est obligatoire pour tous les étudiants.

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif (2024-2025).

Conditions générales de vente : [CGV formation initiale de l'IND-E](#)

Le régime de dispensé d'assiduité

Les étudiants peuvent demander, en amont de chaque semestre ou d'année, à être dispensés d'assiduité. Les responsables d'année et la directrice accordent ou non ce régime, en regard de la situation de l'étudiant. Si cette demande est acceptée, l'étudiant a à sa charge de récupérer les contenus de cours. A noter que les frais de scolarité restent les mêmes.

La CVEC

La Contribution de la Vie Etudiante et du Campus permet aux étudiants de Master de financer des projets et actions articulés autour de 5 pôles : culturel, sanitaire, social, sportif et relatif à l'accueil.